

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Bellerose

<https://www.cadre21.org/membres/e7c579537d529d518b91fee6>

Date d'obtention : 2021-02-16 20:24:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention a été instaurée pour permettre l'augmentation du sentiment de sécurité et de bien-être de nos jeunes. De plus, cette méthode nous permettra d'agir rapidement, tout en ayant un cadre commun pour intervenir. En intervenant rapidement, cela nous permettra de limiter la propagation des images/vidéos intimes. Je retiens aussi qu'il est important de suivre chaque étape en respectant les consignes et qu'il est primordial de ne JAMAIS consulter le contenu des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que la formation Sexto me donnera une méthodologie dans mes interventions. En suivant les étapes une à une, cela m'aidera à bien comprendre la situation et à orienter mes actions pour intervenir adéquatement en fonction de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De déterminer les circonstances entourant la situation, la nature des images (sans consulter), de comprendre les intentions des jeunes impliqués et d'établir l'étendue de la propagation des images. Cela orientera mes interventions par la suite.

Je vais faire attention de ne pas compléter la grille avec un jeune si je crois que c'est un acte malveillant.